

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PROPASTA

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2013-0035

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0003392-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	15
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	15
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	15
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	15
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	19
6. Autres informations	19

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

PROPASTA
STRONG PASTA
RICA PASTA
BRODIPASTA
MS RODETOX BRODI PASTE
FORTE PASTA
FORTE PASTA TUBE
FORTE CREME

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BELGAGRI SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2013-0035	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0003392-0000	
Date de l'autorisation	30/07/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	25/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BELGAGRI SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Nom du fabricant	Compagnie Générale des Biocides (CGB)
Adresse du fabricant	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.004

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques - Professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et Juvéniles

Domaine d'utilisation

	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Taux et fréquences d'application	10g d'appât par station d'appât tous les 5m (faible infestation) ou tous les 3m (forte infestation) - 0 - Faible infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 5m. Forte infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 3m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g Matériaux et tailles d'emballage: Seau: (PP,PE) 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10) Boite en carton avec film intérieur en PE 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10) Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g , 270g, 280g, 310g, 500g Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g. Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et afin de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Taux et fréquences d'application	60 g d'appât par station d'appât tous les 5m (forte infestation) ou tous les 10m (faible infestation) - - Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg
Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g
Matériaux et tailles d'emballage:

Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film intérieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g
Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et afin de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et Juvéniles Mus musculus-souris domestiques-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Taux et fréquences d'application	Pour les rats : 60 g d'appât par station d'appât tous les 5 m (forte infestation) ou tous les 10m (faible infestation). Pour les souris : 10g d'appât par station d'appât tous les 3m (forte infestation) ou tous les 5m (faible infestation). - 0 - Souris: Faible infestation - 10g d'appât par point d'appât tous les 5m Forte infestation - 10g d'appât par point d'appât tous les 3m Rats: Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g Matériaux et tailles d'emballage: Seau: (PP,PE) 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film intérieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g
Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 2.5 kg, 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et afin de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et rats - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et Juvéniles Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts.
Taux et fréquences d'application	Pour les rats : 60 g d'appât par station d'appât tous les 5 m (forte infestation) ou tous les 10m (faible infestation). Pour les souris : 10g d'appât par station d'appât tous les 3m (forte infestation) ou tous les 5m (faible infestation). - 0 - Souris Faible infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 5m Forte infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 3m Rats Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m Appâtage pulsé - Souris Faible infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 5m Forte infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 3m Appâtage pulsé - Rats Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg
Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g
Matériaux et tailles d'emballage:

Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film intérieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g

Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- En cas d'usage par appât pulsé: remplacer l'appât mangé seulement après 3 jours et ensuite à maximum 7 jours d'intervalle. Collecter tout appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Si disponible, suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

--

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et rats - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et Juvéniles Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts ou appât prêt à l'emploi à utiliser dans les terriers.
Taux et fréquences d'application	Pour les rats : 60 g d'appât par station d'appât ou 60-100g d'appât par terrier. Pour les souris : 10 g d'appât par station d'appât. - - Souris Faible infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 5m Forte infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 3m Rats Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m Dans les terriers: 60-100g d'appât par terrier

Appâtage pulsé - Souris
Faible infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 5m
Forte infestation - 10g d'appât par station d'appât tous les 3m

Appâtage pulsé - Rats
Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m
Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg
Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g
Matériaux et tailles d'emballage:

Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film intérieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g
Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

-Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

-Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

-En cas d'usage par appât pulsé: remplacer l'appât mangé seulement après 3 jours et ensuite à maximum 7 jours d'intervalle. Collecter tout appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Si disponible, suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles. Le cas échéant, observez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

- En cas d'usage dans les terriers: les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Le cas échéant, observez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (ex. les utilisateurs de la zone traitée et ses alentours) de la campagne de dératisation, conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement à intervalles fréquents, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et Juvéniles

Domaine d'utilisation	Extérieur Other Zones ouvertes extérieures Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts ou appât prêt à l'emploi à utiliser dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	60 g d'appât par station d'appât tous les 5m (forte infestation) ou tous les 10m (faible infestation) ou 60-100g d'appât par terrier. - - Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 5m Dans les terriers: 60-100g d'appât par terrier Appâtage pulsé: Faible infestation - 60g d'appât par station d'appât tous les 10m Forte infestation - 60g appât par station d'appât tous les 5m
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g Matériaux et tailles d'emballage: Seau: (PP,PE) 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10) Boite en carton avec film intérieur en PE 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10) Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g. Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Si disponible, Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable.
- En cas d'usage par appât pulsé: remplacer l'appât mangé seulement après 3 jours et ensuite à maximum 7 jours d'intervalle. Collecter tout appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Si disponible, suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.
- En cas d'usage à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles. Le cas échéant, observez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- En cas d'usage dans les terriers: les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (ex. les utilisateurs de la zone traitée et ses alentours) de la campagne de dératisation, conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

PROFESIONNELS

- Lisez et respectez les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies au point de vente avant utilisation.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, lieux de nourrissage, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et envisager la possibilité d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Appât en sachets: N'e pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Appât en pâte:
 - a) Selon le cas, placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher le seau.
 - b) Selon le cas, précisez comment nettoyer l'équipement (par exemple, la spatule) et comment éviter tout contact avec les résidus d'appât.
- Le cas échéant, observez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

PROFESSIONNELS FORMES :

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher le seau.

5.2. Mesures de gestion des risques

PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple au moins 2 fois par semaine). Le cas échéant, spécifier si des inspections plus fréquentes ou quotidiennes sont requises.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation nationale/régionale en vigueur.

PROFESSIONNELS FORMES :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «PROPASTA ou BE2013-0035»; «BRODIFACOUM» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison au 070 245 245».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation: 24 mois
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Garder seulement dans le récipient d'origine.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.
- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Eliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

